

Le Presbytère de Michery

Pour trouver trace de l'existence d'un bâtiment il faut nous reporter aux archives Départementales ou Diocésaines.

Celles-ci font mention de la construction d'un presbytère entre 1392 et 1394, ce sous le règne de CHARLES VII et durant l'épiscopat de Guillaume de DORMANS, soit 200 ans après l'édification de l'Église paroissiale.

Cette construction fut impulsée par l'abbaye de St Saul. Le sous qui était en charge de la paroisse de Michery à cette époque.

Suite à cette construction il faut se faire une idée de l'ensemble des bâtiments composant le domaine dévolu à la paroisse à savoir :

- l'Église avec, de chaque côté et face au parvis, le cimetière,
- le presbytère
- et les deux maisons presbytérales que sont : l'actuelle mairie qui servait d'école et la maison du prieur-enseignant qui est de nos jours le 19 rue Charles de Gaulle et actuellement propriété de la famille Pommereau

21.

Ces annuités seront acquittées par la Commune en 1644.

Concernant le presbytère, les archives nous apprennent qu'une complète réparation fut pratiquée sur le bâtiment en 1720, ce à la demande de Messire François FENEL, prêtre-prieur de Michery qui régla les travaux de ses propres deniers.

En Mars 1761. le Curé Jean-Antoine POCHEZ signale aux autorités civiles et religieuses l'état de vétusté de son presbytère le qualifiant même de ruine.

Après de nombreuses tractations et d'interminables tergiversations, la démolition de cette ruine est donc actée.

Il ensuit la décision de la reconstruction d'un nouveau bâtiment et la charge en est confiée à un architecte Royal ingénieur Sénonais François GAYET.

Les travaux de l'actuel bâtiment dureront jusqu'en 1765 date à laquelle Charles-Axel GUILLOMOT, membre de l'Académie d'architecture de Paris, dressera un procès-verbal approuvant la bonne exécution des travaux.

Le Curé POCHEZ prendra possession de son nouveau presbytère en 1766.

Le coût de la réalisation du bâtiment

De ses annexes et des murs de clôture s'élève à 5880 livres d'argent. (ce qui correspond à environ 1.070.000 euros).

300 livres seront à la charge du prête-usufruitier, 5580 livres resteront à la charge de la Communauté des habitants.

L'annonce de cette somme a suscité un vent de protestations tant des habitants que des propriétaires fonciers et autres intervenants extérieurs à la Commune et redoutables envers celle-ci.

Il est décidé que chacun sera mis à contribution en fonction de ses biens fonciers.

Revenons à la Construction;

Selon la description du procès-Verbal, l'édifice se compose au rez de chaussée de:

- 2 Chambres à feu,
- 1 Salle à feu,
- 1 Vestibule,
- 1 Cuisine,
- 1 Cabinet de domestique,

à l'étage réservé par un escalier de:

- 2 Chambres à feu destinées, l'une au Vicarè l'autre aux prêtres de passage.

Sous l'escalier 1 cave voûtée, en annexe donnant sur la cour:

- 1 cave,
- 1 puits,

4/2

A fournil,
A ce lieu vimeé et appenti à bois,
A écurie.

Les murs d'enceinte seront réalisés avec les mêmes matériaux que le corps de bâtiment et pourront réemployer certains éléments issus de la démolition, ils délimiteront la cour et le jardin, ce sur les bases d'anciennes fondations.

Plusieurs revues spécialisées dans le monde architectural traitant le sujet des bâtiments des caractéristiques spécifiques ou un intérêt de par leur construction. ont fait mention du presbytère de Michery.

Le bâtiment est souvent qualifié de remarquable dans sa conception, voire de confortable pour l'époque.

L'ingéniosité développée par François GAYET pour harmoniser les matériaux régionaux fait que ce bâtiment fut cité à plusieurs reprises au cours des travaux et publications de l'Académie d'Architecture de Taux.

On peut penser que l'influence de Charles-Axel GHILLOMOT en qualité d'ingénieur de la Généralité de Taux et superviseur des travaux de Michery, ne fut pas étrangère à la renommée de cet édifice.

51

Le 19 Frimaire de l'an II de la République,
autrement dit le 19 Novembre 1793, le citoyen
Isidore - Honoré DOUAY, prêtre - ministre du culte
Catholique cède à la Commune de Michery
le presbytère qu'il occupe -
La Commune est représentée par M. Jacques
DESCHAMPS, Maire.

Il est stipulé dans l'acte que le résident
Conservera l'usufruit du lieu sa vie durant
et que la Commune assurera les réparations qui
s'avèreraient nécessaires aux les bâtiments.

Au cours des siècles suivantes divers
entretiens ont fait l'objet d'interventions soit
par la Commune soit par le prêtre desservant
de l'époque sans toutefois modifier l'aspect
initial de l'édifice.

Après quelques quarante années de présence
ayant enrichi l'alcôve de la chaire - bureau
de superbes peintures l'abbé Léon-Joseph DORY
quitte le domaine en 1955 atteint de cécité -

afin d'accueillir dignement le futur prêtre,
le Conseil Municipal décide la réfection intérieure
du bâtiment ce qui ne fut pas du luxe
étant donné la noirceur des lieux.

Les travaux sont réalisés avant l'arrivée de l'abbé Raymond JAVELOT en 1957.

En 1971, le nouveau curé l'abbé Jean DEPRAY sollicite et obtient de la Municipalité, l'installation d'un chauffage central, cette amélioration permet aux locaux d'être plus assainis.

À son départ en 1982, les locaux sont laissés sous la responsabilité de la paroisse et jusqu'à un prêtre-résident n'occupera désormais plus les lieux, la Commune en reprend la gestion.

Le bâtiment est ensuite partagé entre la paroisse et le Club des Jeunes.

Les locaux subissent malheureusement de néfastes transformations qui, durant un temps, mettent sa solidité en péril nécessitant de les sécuriser en urgence.

Les cheminées de pierre sculptées, certaines boiseries, la bibliothèque datant du Directoire et des murs porteurs disparaissent.

Heu sera de même pour de nombreux objets répertoriés dans l'inventaire qui en avait dressé Maurice Mignardot.

Devenu lieu de stockage et de rangement
du matériel des Agents Communaux il sera,
en partie, débarrassé du matériel non utile
qui y était indûment entreposé.

Durant les 20 dernières années aucuns
travaux d'entretien n'ont été réalisés et des
nécessités se font jour.

Il est regrettable que ce bâtiment,
après avoir tant fait l'objet d'éloges
dans les milieux de l'architecture
n'ait pas attiré l'attention des élus.

(Vous avez donc pouvoir Jurer de son
état actuel en visionnant les photos
dont nous disposons.)

Exposé présenté les 19-20 septembre 2020
lors des Journées du Patrimoine.

J.P. Yendou